

## **PROJET DE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 3 octobre 2016, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de Rodrigue Roy, maire

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

*Monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier, monsieur Réjean Gendron, Monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de Rodrigue Roy, maire.*

*Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.*

*La séance est ouverte à 19h30*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés. : 2016-142

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

### **3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN SEPTEMBRE**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016, 19h30 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2016-143

Il est dûment proposé par madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2016, 19h30 tel que présenté

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 3 octobre 2016 ;

Rés. : 2016-144

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit en retirant pour le moment les comptes suivant :

Service de la paie pour septembre (brut) :	9 888.04 \$
Dépenses incompressibles payées en juillet	4392.47 \$
Comptes à payer du mois :	15 673.24 \$

#### **4.2 FIN DE LA PÉRIODE DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL**

L'employé municipal terminera sa période de travail estivale le 21 octobre 2016. Ce dernier sera en vacances du 17 au 21 octobre 2016.

#### **4.3 EMBAUCHE DE L'EMPLOYÉ MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE HIVERNALE**

Rés. : 2016-145

Il est proposé par madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis engage monsieur Marc-André Migneault pour le déneigement des accès au garage et à la salle municipale (escalier et rampe pour handicapé) et de l'inspection sommaire du territoire de la municipalité. Monsieur Migneault effectuera 5 hres / semaine pour ces tâches ; si un surplus de travail était nécessaire le temps travaillé sera accumulé et pris en congé durant la période estivale. La date de début est prévue le 14 novembre 2016.

#### **4.4 ATELIER SUR LES PROJETS COLLECTIFS**

Attendu que la formation s'adresse à toute personne qui veut participer, accompagner ou a tout simplement le goût d'en apprendre davantage à propos de projets collectifs ;

Attendu que les points suivants seront touchés : Comment clarifier davantage les rôles de chacun des acteurs ? Comment gérer les imprévus et les risques tout en demeurant flexible et adaptatif ? Être proactif et s'adapter en continu afin d'atteindre les résultats souhaités ; Préserver le sens de ce qu'on souhaite changer collectivement tout en se permettant de modifier un projet en cours de route et les outils qui facilitent la gestion efficace de vos projets.

Attendu que la formation se tiendra le 12 octobre prochain à la Salle Saint-Jean-Baptiste sous 2 formules : formule d'une journée ou abrégée. Le coût est de 50\$ pour une journée et 20\$ pour la soirée.

Rés. : 2016-146

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Chantal Tremblay de s'y inscrire. Le dîner n'est pas fourni.

#### **4.5 RENOUVELLEMENT ADHÉSION PROGRAMME DES FLEURONS DU QUÉBEC 2017-2018-2019**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Métis désire renouveler son adhésion au programme de classification horticole de Fleurons du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la cote de classification horticole est attribuée par une équipe de professionnels pour une période de trois ans, cote qui est répartie entre 1 à 5 ;

CONSIDÉRANT QUE les fleurons sont semblables aux étoiles pour les hôtels et peuvent être affichés dans les entrées municipales, et leur valeur augmente en fonction de leur nombre ;

CONSIDÉRANT QU'en plus de possibilité de retombées économiques, les Fleurons du Québec sont une source de fierté pour la municipalité de Grand-Métis, car ils constituent une reconnaissance publique des efforts de toute la collectivité pour un environnement plus propre, plus vert, plus sain ;

Rés. : 2016-147

À ces causes, il est proposé par madame Gilberte Fournier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Grand-Métis renouvelle son adhésion aux Fleurons du Québec et invite tous ses citoyens à embellir leur milieu de vie afin que tous les efforts mis dans ce projet soient récompensés ;

Que le conseil accepte de verser le versement de l'adhésion, soit 768\$ plus taxes ;

Que Mme la Directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente qu'il y a des crédits nécessaires au budget 2016 pour ladite dépense

#### **4.6 COMITÉ INTERMUNICIPAL EN LOISIR – 3e VERSEMENT**

Rés. : 2016-148

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le 3e versement trimestriel pour le Comité intermunicipale en loisirs au montant de 1 843.23 \$.

#### **4.7 DEMANDE DE NOMINATION AU COMITÉ DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS**

Attendu que le Comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis a maintenant une existence légale ;

Attendu que cet organisme de concertation a comme mandat d'assurer le développement du Parc régional de la rivière Mitis ;

Attendu qu'afin d'assurer une représentation de tous les partenaires du projet au sein du conseil d'administration, les règlements généraux de l'organisme prévoient qu'un poste d'administrateur est réservé à une élue ou un élu de la municipalité de Grand-Métis ou toute autre représentation désignée par la municipalité ;

Rés. : 2016-149

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Chantal Tremblay, directrice générale, comme représentant de la municipalité de Grand-Métis au sein du Comité de gestion du Parc régional de la rivière Mitis pour un mandat de 2 ans.

La nomination de la personne désignée sera confirmée à l'assemblée générale de fondation qui aura lieu le 14 novembre 2016 à 19h dans les locaux de la MRC de La Mitis.

#### **4.8 SOMME PAYABLE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Rés. : 2016-150

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet, et résolu unanimement de verser la somme de 10 685,00\$ au Ministre des Finances représentant le 2eme versement pour les services de la Sûreté du Québec.

### **5. URBANISME ET VOIRIE**

#### **5.1 AVIS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

Aucune

#### **5.2 ADJUDICATION CONTRAT PAVAGE DES APPROCHES DU CN – RANG DES ÉCOSSAIS**

Rés. : 2016-151

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger de gré à gré le contrat de pavage des approches du CN à Les Pavages Laurentien au coût de 20 747\$ plus taxes. Il est entendu que les travaux débuteront en début octobre et comprendront entre autres l'enlèvement et la disposition de pavage, la préparation des travaux et le pavage ainsi que le rechargement des accotements en MG-20.

### 5.3 **MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC DE LA MITIS - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDELCC – TRAVAUX DE PROTECTION RIVERAINE ET TRAVAUX CONNEXES**

Rés. : 2016-152

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis mandate l'ingénieur de la MRC de La Mitis pour présenter au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), dans le cadre des travaux de protection riveraine et travaux connexes.

Il est de plus résolu qu'un chèque de 654 \$ à l'ordre du ministre des Finances soit annexé à cette demande pour couvrir les frais de traitement exigibles en vertu de la LQE.

### 5.4 **DEMANDE AU MDDELCC DE CONFIRMER OFFICIELLEMENT LE PROJET DÉPOSÉ PAR L'UQAR**

**CONSIDÉRANT QUE** l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières possèdent une infrastructure de recherche et une expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), a proposé aux municipalités et MRC côtières un projet intitulé *Réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière* ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équipe de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR désirent collaborer avec nous pour nous aider dans la gestion des risques côtiers, dans l'identification des zones d'intervention prioritaires et dans le choix des options d'adaptation et que l'ensemble de ces informations sont nécessaires afin d'élaborer un Plan de gestion côtier de notre MRC ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été soumis au Bureau des Changements climatiques du Québec en 2015 et a reçu un accueil favorable mais que depuis, aucune confirmation officielle n'a encore été transmise à la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré ce délai pour émettre une réponse, la date de fin du programme est toujours le 30 mars 2020 ce qui met à risque la possibilité de pouvoir couvrir l'ensemble des municipalités et les objectifs du projet tel qu'il avait été conçu ;

#### **POUR CES MOTIFS :**

Rés. : 2016-153

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu de demander au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques d'émettre une réponse officielle dans les plus brefs à la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR pour le projet de « réalisation d'outils de planification de l'aménagement côtier et d'adaptation en fonction des effets des changements climatiques sur l'érosion côtière ».

## 6. VARIA

### 6.1 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – EXPO-SCIENCE 2017**

Attendu que l'Expo-science 2017 de l'École Le Mistral se tiendra les 1 et 2 février 2017 et qu'il célèbre cette année leur 20<sup>e</sup> anniversaire ;

Attendu que le travail de recherche d'Expo-science permet aux jeunes de tous les niveaux d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans les domaines scientifiques et technologiques ;

Attendu qu'une partie de l'aide financière demandé servira à récompenser les jeunes et leur permettre de participer à la finale régionale dont le lieu reste encore à déterminer. Le coût d'inscription et le transport est de 135\$ / élève ;

Rés. : 2016-154

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité de faire un don de 50 \$ à la Fondation de l'École Le Mistral de Mont-Joli Inc.

### 6.2 **CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA RESSOURCE**

Le Conseil décide de ne pas donner à cet organisme cette année

### 6.3 **DEMANDE DE PARTENARIAT POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES QUATRE-VENTS DE SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS**

Rés. : 2016-155

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de participer pour un montant de 50 \$ aux activités ainsi qu'aux divers projets s'adressant aux élèves pour l'année 2016-2017 de l'école Des Cheminots des Quatre-Vents de Saint-Octave de Métis.

## 7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 20h05 à 20h15.

## 8. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h25 heure l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2016-156

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2016.